COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 29 Janvier 2024

Présents : M. GILLES (Président), Mmes GUEGAN, NICOLAS.

Excusé : M. RANC

SECTEUR CHAMPIONNAT

D2 :

Le match **N° 26501704 : MORIERES ACS / LES ANGLES EMAF** du 11/02 se jouera à 13h00.

D3 :

Les matchs suivants seront à jouer sur terrain neutre (+20km) :

N° 26502230 : OPPEDE MAUBEC 1 / FC ALPILLE du 04/02
N° 26502186 : OPPEDE MAUBEC 1 / AVIGNON OUEST du 18/02
N° 26502198 : OPPEDE MAUBEC 1 / GOULT du 24/03

Suite à la demande de l'**US LAPALUD** pour avancer les rencontres de 10 et 24/03, veuillez fournir l'accord des clubs concernés.

Le match **N° 26502409 : GORDES ESP 2 / TARASCON SC 1** du 04/02 est avancé à 12h.

Le match **N° 26502054 : RASTEAU 1 / AUTRE PROVENCE** du 04/02 se jouera à St Romain en Viennois.

Le match **N° 26502063 : VELLERON 1 / PROVENCE R.C 1** du 18/02 se jouera à 13h30.

Le match **N° 26502102 : VELLERON 1 / DENTELLES F. C. 2** du 21/04 se jouera à 14h00

Le match **N° 26502115 : VELLERON 1 / MONDRAGON SC 1** du 12/05 se jouera à 14h00

D4

Le match **N° 26504534 : VELLERON 2 / CARPENTRAS 2** du 18/02 se jouera à 11h30.

Le match **N° 26504573 : VELLERON 2 / SARRIANS COM** du 21/04 se jouera à 12h00

Le match **N° 26504586 : VELLERON 2 / ORANGE FC 2** du 12/05 se jouera à 12h00

SECTEUR COUPE

COUPE DE L'ESPERANCE :

Le match **N° 27852893 : DENTELLES FC / ETOILE D'AUBUNE 2** devra se jouer en semaine si possible avant le 15/02

RAPPEL

Tirage de toutes les Coupes le Lundi 12 Février à 18h00 au District.